Produit par

SYSTÈME PRÉVENTIS SYSTEM

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité
REVÊTEMENT ÉLASTOMÈRE D'ALUMINIUM SBS

IMPER GUARD

1. Identification

Nom du produit	REVÊTEMENT ÉLASTOMÈRE D'ALUMINIUM SBS
Code du produit	IG0637
Autres moyens d'identification	Revêtement pour toitures.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Revêtement réfléchissant pour toitures. Pour usage extérieur seulement. Ne pas utiliser à l'intérieur.
Fournisseur	IMPER GUARD 114, 2e Ave, Portneuf, Québec Canada G0A 2Y0 Tél. 418-285-0090 https://imperguard.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Imper Guard : 418-285-0090 lundi au vendredi, 8h00 à 17h00 Centre antipoison Québec : 1-800-463-5060 Centre antipoison Canada : 1-844-764-7669

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT/SGH/OSHA HCS



Liquides inflammables (Catégorie 3)
Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 4)
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
Irritation cutanée (Catégorie 2)
Irritation oculaire (Catégorie 2A)
Cancérogénicité (Catégorie 2)
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées (Catégorie 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER

H226 : Liquide et vapeurs inflammables
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312+H332 : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H351 : Susceptible de provoquer le cancer
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à leau ou se doucher.
P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P370+P378 : En cas d'incendie: Utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P233+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Dénomination chimique	**Nom commun et synonymes**	**CAS**	**Teneur en % en masse**
Asphalte (pétrole)	Bitume	8052-42-4	30 - 40 %
Aluminium	N.Dis.	7429-90-5	30 - 40 %
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	10 - 20 %
Solvant Stoddard	Essence minérale	8052-41-3	10 - 20 %
Styrène polymérisé avec le buta-1,3-diène, hydrogéné	SEBS, styrène-éthylène/butylène-styrène	66070-58-4	0 - 10 %

Note: Pourcentage des composants dont la toxicité aiguë par contact cutané est inconnue : 67%. Pourcentage des composants dont la toxicité aiguë par inhalation (poussière, brouillard) est inconnue : 37%. La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Ne pas se frotter les yeux. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Peut causer une sévère irritation des yeux. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, sable sec, dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Peut dégager des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs durant un incendie ou lorsque chauffé jusqu'à décomposition.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone (COx), oxydes de soufre (SOx), oxydes d'azote (NOx), composés organiques.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer toutes les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser à l'extérieur uniquement! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	5 à 35°C (41 à 95°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Solvant stoddard : 20000 mg/m3.

Aluminium	VEMP (8h)	Poussière respirable		1 mg/m^3	ACGIH , BC, ON
		Poussière respirable		5 mg/m^3	RSST
Asphalte (pétrole)	VEMP (8h)	Fraction inhalable		0.5 mg/m^3	ACGIH , BC, ON
				5 mg/m^3	RSST
Solvant Stoddard	VECD			580 mg/m^3	BC
	VEMP (8h)			290 mg/m^3	BC
			100 ppm		ACGIH , ON
			100 ppm	525 mg/m^3	RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison imperméables aux produits chimiques.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.
Pieds	Porter des bottes antistatiques (SD).


Tablier


Lunettes anti-éclaboussures


Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide (Visqueux)	**Inflammabilité**	Inflammable
Couleur	Argent	**Limite d'inflammabilité**	1.6 à 7.0%
Odeur	De solvant	**Point d'éclair**	>40.5°C (104.9°F) Setaflash
Seuil olfactif	1 à 30 ppm	**Température d'auto-inflammation**	330°C (626°F)
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	S.O.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	Non
Point de congélation	-70°C (-94°F)	**Densité de vapeur**	5.3 (Air = 1)
Point d'ébullition	>154°C (309.2°F)	**Densité relative**	0.97 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acetate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	0.3 kPa (2.3 mm Hg) @ 20°C (68°F)	**Viscosité**	N.Dis.
% en poids de volatilité	N.Dis.	**Masse moléculaire**	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	**% Volume volatil (COV)**	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	**% Poids volatil (COV)**	N.Dis.

Caractérisation des particules	Taille des particules: S.O.

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges statiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité

Aluminium	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Asphalte (pétrole)	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	Ingestion	8400 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>5.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>3750 mg/kg	Lapin	DL50
Solvant Stoddard	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>12 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>3000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables

Peau, yeux, inhalation, ingestion.

Effets retardés, immédiats et chroniques

Voie oculaire Peut causer une sévère irritation des yeux.

Voie cutanée Nocif par contact avec la peau. Peut causer une irritation de la peau.

Voie respiratoire Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.

Voie orale Peut causer une irritation gastro-intestinale avec de la diarrhée, des nausées et des vomissements. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration. L'exposition répétée ou prolongée peut causer des dommages aux reins.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0,1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.

	Classification CIRC / NTP **Dénomination chimique CIRC NTP** Asphalte (pétrole) 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène. **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. **Mutagène** Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0,1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes. **Toxicité sur la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Les voies respiratoires, le système nerveux central. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Les reins.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 1000 mg/kg mais inférieure à 2000 mg/kg. Cette valeur est classifiée selon le SGH : Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL50 0.16 mg/L; 96 h (CAS no 7429-90-5) Invertébrés aquatiques - Daphnie magna (grande daphnie) CE50 2.6 mg/L; 24 h (CAS no 7429-90-5) Poissons - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL50 9.2 mg/L; 96 h (CAS no 64742-95-6) Invertébrés aquatiques - Daphnie magna (grande daphnie) CE50 6.14 mg/L; 48 h (CAS no 64742-95-6) Invertébrés aquatiques - Daphnia magna (grande daphnie) CE50 0.42-2.3 mg/L; 48 h (CAS no 8052-41-3) Algues - Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) CE50 1.5 mg/L; 72 h (CAS no 8052-41-3)
Persistance	Aucune information disponible.
Dégradabilité	Aucune information disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Résidus : Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant Stoddard)
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Non réglementé dans des contenants de moins de 450 L (119 gallons).
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2024	128
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant Stoddard). Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant Stoddard). Classe 3, GE III.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Dénomination chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Asphalte (pétrole)	8052-42-4	X	X		
Aluminium	7429-90-5		X		X
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X	X		X
Solvant Stoddard	8052-41-3	X	X		X
Styrène polymérisé avec le buta-1,3-diène, hydrogéné	66070-58-4		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

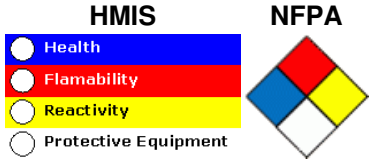
Dénomination chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Asphalte (pétrole)	8052-42-4	X								
Aluminium	7429-90-5	X								
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X								
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Styrène polymérisé avec le buta-1,3-diène, hydrogéné	66070-58-4	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations	



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	IMPER GUARD 2026-10-06
Version	02
Autres informations	- La classification des dangers dans ce document (section 2) est tirée de la version originale du fabricant. RÉFÉRENCES : - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov - European Chemical Agency ECHA, https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2025-09-16. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 1, 3, 5, 7, 9, 10, 11 et 16.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.